

Les ventes aux enchères dans l'Ouest

Revoilà le trésor de Tréflévénéz !

L'insondable gouffre de la dette publique aurait-il trouvé son remède ? Comme dirait à peu près Harpagon chez Molière, il suffit de creuser ! Entendons-nous bien : creuser non pas le gouffre qui, depuis longtemps, donne le vertige ; creuser notre ancestrale terre de Bretagne, parfois aussi riche en radon qu'en bonne surprise... C'est ainsi qu'en juillet 1922, un paysan de Tréflévénéz, près de Landerneau, dans le Léon, prenant littéralement Jean de La Fontaine au pied de la lettre, empoigna sa pioche pour la planter dans un champ. On songe au célèbre encouragement du laboureur à ses enfants : « Creusez, fouillez, bêchez ; ne laissez nulle place/Où la main ne passe et repasse... » Lui creusa, fouilla, bêcha de même, jusqu'à dégager un authentique trésor : deux milliers de pièces en métal ! Précisément, des deniers de Guingamp frappés par les comtes de Penthièvre au nom d'Étienne I. Les recherches effectuées ne laissèrent



Le fameux trésor de Tréflévénéz. Il sera proposé vendredi, à Plérin, sur une estimation de 2 000 à 3 000 €.

PHOTO : KARL BENZ ENCHÈRES

aucun doute : des pièces de la fin du XII^e siècle !

On imagine l'ébahissement de notre paysan, justement dénommé Joseph Verger. Que faire de ces monnaies ? D'abord, les partager à parts égales avec le propriétaire du champ

afin de respecter la loi. Ensuite, pour ce qui le concerne, vendre ses pièces à un certain Ernest Charbonnier de Sireuil, féru de questions et travaux historiques. C'est cette seconde part du trésor, conservée sous le même toit depuis cent ans, que Karl Benz, commissaire-priseur à Plérin-sur-Mer, proposera aux enchères, vendredi 3 octobre, sur une estimation de 2 000 à 3 000 €. Un prix raisonnable, que l'expert explique par la relative abondance de ces deniers dans les collections muséales ou privées. Quoi qu'il en soit, une belle histoire, jadis racontée comme suit dans *La Dépêche* : « Un brave propriétaire cultivateur défrichait sa lande lorsque sous sa pioche, il trouva une grosse pierre. En la faisant basculer, il brisa un pot de poterie grossière d'où s'échappèrent des monnaies... »

Voilà donc le secret : des bras, de la sueur et un bout de Bretagne. Si l'on ose dire, une idée à creuser !

Christophe PENOT.

Sur votre agenda

Coutances (50). Par É. Boureau, ce samedi, à 10 h et à 14 h 15 : bijoux, argenterie, tableaux, objets de décoration, mobilier. 324 lots. Lundi 29, à 14 h 15 : mobilier et brocante. 182 lots. 02 33 19 01 80.

Nantes (44). Par M. Le Bot-Mantrant, ce samedi, à 11 h et à 14 h : livres, objets ethnographiques et objets de curiosité, statuettes et armes. 340 lots. 02 40 69 91 10.

Angers (49). Par X. Chauviré et R. Courant. Exclusivement en ligne avec clôture, dimanche, à partir de 20 h : livres sur nature et chasse. 234 lots. Mercredi 1^{er} octobre, à 10 h : armes, documents, instruments scientifiques. 131 lots. À 14 h : figurines de collection, mobilier. 313 lots. Jeudi 2 : objets d'art et de décoration, livres, mobilier. 311 lots. 02 41 60 55 19.

Cherbourg (50). Par S. Boscher, lundi 29, à 13 h : armes, philatélie, cartes

postales, objets de curiosité, appareils photos, bandes dessinées, poupées. 328 lots. 02 33 20 56 98.

Quimper (29). Par T. Le Grignon, lundi 29, à 14 h 30 : bandes dessinées et figurines. 352 lots. 02 98 52 97 97.

Le Mans (72). Par J. Thomas, mardi 30, à 10 h et à 14 h : jouets anciens, livres, brocante, tableaux, bijoux, argenterie, mobilier. 562 lots. 02 43 23 36 11.

Nantes (44). Par Couton-Jamault-Hirn, mardi 30, à 14 h : bijoux, montres, or. 188 lots. Mercredi 1^{er} octobre, à 10 h : étonnante collection de céra-

miques. 159 lots. À 14 h : argenterie. 167 lots. 02 40 89 24 44.

Nantes (44). Par V. Bertrand, jeudi 2, à 10 h 30 et à 14 h : bijoux, or, argenterie, mobilier, tableaux, objets de décoration 394 lots. 02 40 74 41 28.

Plérin-sur-Mer (22). Par K. Benz, vendredi 3, à 14 h : monnaies anciennes et modernes. 374 lots. 02 96 75 03 36.

Sauf indication contraire, ventes à la fois en ligne et en présentiel. Pour les suivre ou pour y participer, se connecter sur www.interencheres-live.com

319,28 € À Saint-Pair-sur-Mer (Manche), le 25 septembre, sous le marteau de Mathilde Vauprès, pour un collier en perles de corail d'Égypte et de boules en or jaune.

Mise à prix ? 200 €. Aucun acheteur dans la salle, aucun en distanciel. On croyait que la commissaire-priseuse passerait un lot suivant. Mais, non, elle avait mission de vendre et elle tenait à vendre ! D'où une drôlissime scène d'essayage... C'est après avoir passé elle-même le collier autour de son cou qu'un acheteur s'est décidé. Sacré métier !

Vie pratique

Le dimanche au supermarché, il faut se débrouiller seul

Un commerce alimentaire ne peut être ouvert le dimanche après-midi, ou durant les jours de repos des salariés, que s'il fonctionne sans personnel, avec le patron ou de façon totalement automatique.

Sauf exceptions, pour la boulangerie par exemple, un commerce alimentaire de détail doit être fermé au moins le dimanche après 13 h pour le repos hebdomadaire des salariés, les autres périodes de fermeture étant variables. Il se peut notamment qu'un jour de fermeture hebdomadaire soit imposé par un arrêté préfectoral.

Ces jours-là, les clients doivent donc trouver porte close mais l'ouverture est cependant admise si aucun salarié ne travaille, ont expliqué les juges de la Cour de cassation. Et l'interdiction ne se limite pas aux salariés habituels du commerce. Il est également interdit que des agents de sécurité, généralement salariés d'une entreprise de gardiennage, interviennent pour aider d'une manière quelconque, c'est-à-dire en remplaçant les salariés en repos.

Ces gardiens ne doivent donc pas aider les clients qui auraient des difficultés avec une caisse automatique, ni les renseigner sur les rayons ouverts ou non, ou sur les modalités de paiement, ou les aider à ouvrir un portillon de sortie en scannant le ticket de caisse, ou prendre en charge un produit finalement non acheté ou encore ranger les paniers... Ces initiatives, même prises par un salarié d'une autre entreprise, seraient une violation des règles sur le repos dominical, a conclu la Cour de cassation. (Cass. Soc, 26.10.2022, T 21-19.075 et V 21-15.144).

Assurances

Emprunter discrètement la voiture des parents peut avoir des conséquences graves

La Cour de cassation, suivant l'argument d'un assureur, a privé de toute indemnisation un adolescent, blessé dans l'accident de la voiture familiale dont il avait pris les clés dans le sac de sa mère.

Le jeune homme avait confié les clés à un cousin avant de monter dans la voiture comme passager, mais le conducteur avait perdu le contrôle de la voiture et ils avaient été blessés. Le passager invoquait la loi de 1985 qui oblige les assureurs des véhicules mis en cause dans un accident à réparer intégralement le préjudice des passagers blessés. Il expliquait qu'il n'avait pas commis de faute inexcusable qui aurait été la cause exclusive de l'accident puisqu'il ne conduisait pas et qu'en prenant les clés, il n'avait pas créé un danger particulier manifeste. Les juges n'ont pas contesté ce point mais ils ont rappelé que si la loi impose aux assureurs de couvrir la responsabilité civile de tout conducteur, même non autorisé, elle prévoit que les auteurs, coauteurs ou complices d'un vol du véhicule ne sont pas couverts par l'assurance.

Emprunter la voiture de ses parents pour aller clandestinement faire un tour n'est pas un vol, plaident alors le jeune homme. Mais « le véhicule a été pris en fraude de ses propriétaires légitimes », ont dit les juges. C'est « l'appropriation de la chose d'autrui contre le gré de son propriétaire » et c'est un vol au regard du droit des assurances. Même si, en droit pénal en revanche, il n'y a pas de vol entre parents et enfants et donc pas de poursuites en correctionnelle, a conclu la Cour de cassation. (Cass. Crim, 21.3.2023, R 22-83.477).

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics

Procédure adaptée

Lycée Paul Cornu

Marché viandes

PROCÉDURE ADAPTÉE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Lycée Paul Cornu, 9, rue Paul-Cornu, 14107 Lisieux cedex, 02 31 31 86 20.

Objet du marché : marché viandes.

Type d'avis : avis d'appel public à concurrence.

Type de procédure : procédure adaptée.

Catégorie : fourniture.

Le marché est consultable sur le site : <https://mapa.ajfrance.com/>

Date et heure limite de dépôts :

Candidature et offre : 16 octobre 2025 à 16 h 00.

SIAEP d'Isigny Trévières

Renforcement de la sectorisation du réseau d'eau potable

PROCÉDURE ADAPTÉE

1 - Dénomination de l'acheteur public-entités adjudicatrices : SIAEP d'Isigny Trévières, mairie, 14710 Bernesq.

2 - Procédure de passation : procédure adaptée selon l'ordonnance n° L.2123-1 du Code de la commande publique relative aux marchés publics et selon l'article R.2123-1 à R.2123-6.

3 - Objet du marché : renforcement de la sectorisation du réseau d'eau potable.

4 - Caractéristiques principales : fourniture et mise en place de compteurs/débitmètres de sectorisation sous regard.

- renouvellement de compteur de sectorisation non fonctionnel, mise en place ou le remplacement de vannes fermées pour la bonne définition des secteurs de sectorisation,

- fourniture et mise en place des équipements de télérelève des compteurs/débitmètre et la mise en place d'une supervision pour l'exploitation des données.

5 - Modalités d'obtention du dossier de consultation : les dossiers pourront être retirés à l'adresse internet du profil acheteur : <http://www.manche-repro.com>

6 - Conditions de remise des offres : l'acheteur public impose la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante : <http://www.manche-repro.com> suivant les instructions figurant dans le règlement de consultation.

La signature électronique des documents est facultative.

7 - Date limite de réception des offres : vendredi 24 octobre 2025 à 12 h 00.

8 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : documents figurants aux articles R.2143-3 et suivants du Code de la commande publique.

9 - Critères utilisés pour l'attribution des marchés : le jugement des offres destiné à déterminer l'entreprise la mieux disante sera effectué en tenant compte des critères définis dans le règlement de la consultation.

10 - Délai de validité des offres : cent quatre-vingts (180) jours à compter de la date limite de remise des offres.

11 - Renseignements administratifs et techniques : les candidats pourront transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.manche-repro.com>

12 - Instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Caen.

13 - Date d'envoi de l'avis à la publication : le 25 septembre 2025.

Commune de Bretteville-sur-Odon

Mise à disposition, maintenance et entretien de mobilier d'information municipale et abris voyageurs

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : commune de Bretteville-sur-Odon.

Numéro national d'identification : Siret : 21440101300019.

Ville : Bretteville-sur-Odon.

Code postal : 14760.

Groupe de commande : non.

Section 2 : Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation : Lien URL vers le profil d'acheteur : <https://demat.centraledesmarchés.com>

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui.

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.

Nom du contact : M. Driss Lhamri.

Adresse mail du contact : d.lhamri@brettevillesurodon.fr

Numéro de téléphone du contact : 02 31 29 19 96.

Section 3 : Procédure

Type de procédure : procédure adaptée ouverte.

Conditions de participation : **Aptitude à exercer l'activité professionnelle** : voir RC.

Technique d'achat : sans objet.

Date et heure limite de réception des plis : 19 décembre 2025 à 17 h 00.

Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.

Réduction du nombre de candidat : non.

Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.

L'acheteur exige la présentation de variantes : non.

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : mise à disposition, maintenance et entretien de mobilier d'information municipale et abris voyageurs.

Code CPV principal : 79341100-7.

Type de marché : services.

Description succincte du marché : mise à disposition, maintenance et entretien de mobilier d'information municipale et abris voyageurs.

Mots clés utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : objet publicitaire, mobilier urbain, abris.

Lieu principal d'exécution du marché : commune de Bretteville-sur-Odon.

Durée du marché (en mois) : 96.

Consultation à tranches : non.

La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : non.

Section 5 : Lots

Marché alloti : non.

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : oui.

Détails sur la visite : pour la visite 3 dates sont proposées : le lundi 20 octobre, le mercredi 22 octobre et le vendredi 24 octobre 2025.

Voir le contact pour planifier la date.

Autres informations complémentaires : le certificat de visite sera délivré à la suite du rdv et suivant les modalités décrites dans l'article 7.3 du RC.

Avis administratifs

Commune de BLANGY-LE-CHÂTEAU Projets de zonage d'assainissement des eaux usées et de zonage des eaux pluviales

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2025-39 en date du 25 septembre 2025, M. Dorian Coge, maire de la commune de Blangy-le-Château, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative aux projets communaux de zonage d'assainissement des eaux usées et de zonage des eaux pluviales qui se déroulera, sur 32 jours consécutifs du lundi 13 octobre 2025 à 15 h 00 au vendredi 14 novembre à 17 h 00.

Cette enquête sera conduite par M. Michel Bar, commissaire enquêteur, désigné par décision de Mme la Présidente du tribunal administratif de Caen. Les différentes pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête publique pourront être consultés pendant la durée de l'enquête à la mairie de Blangy-le-Château, siège de l'enquête publique.

Le dossier sera consultable par le public aux heures habituelles d'ouverture de la mairie de Blangy-le-Château, c'est-à-dire :

- lundi de 14 h 00 à 18 h 30,

- jeudi de 8 h 15 à 12 h 15,

- vendredi de 14 h 00 à 18 h 00.

Le dossier pourra également être consulté de manière dématérialisée sur le site internet de la commune de Blangy-le-Château à l'adresse suivante :

<https://www.blangy-le-chateau.fr>

Pendant cette enquête, chacun pourra formuler ses observations et propositions :

- par écrit sur le registre papier ouvert à la mairie,

- par courrier remis en mairie ou posté à l'adresse du commissaire enquêteur (mairie, 7, route du Mesnil, 14130 Blangy-le-Château),

- par courrier électronique à l'adresse suivante : mairie@blangylechateau.fr (à l'attention de M. le Commissaire enquêteur à l'entête du courrier),

- lors des permanences du commissaire enquêteur, sous forme verbale ou écrite, qui se tiendront en mairie de Blangy-le-Château :

- lundi 13 octobre 2025 de 15 h 00 à 17 h 00,

- samedi 8 novembre 2025 de 10 h 00 à 12 h 00,

- vendredi 14 novembre 2025 de 15 h 00 à 17 h 00.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir à la mairie copie de tout ou partie du dossier d'enquête.

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra au maire son rapport, sons avis et ses conclusions dans le délai d'un mois.

Après la clôture de l'enquête, le rapport d'enquête, l'avis et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables à la mairie de Blangy-le-Château.

Vie des sociétés

Cabinet d'avocats HOUDAN LEGRAND RÉTIF

4, boulevard Georges-Pompidou

14000 CAEN

ANSEL

Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : VALSEME (14340)
1, chemin de la Croix-Blanche
RCS Lisieux 844 162 669

AVIS

Aux termes de délibérations à caractère extraordinaire de l'assemblée générale en date du 3 juin 2025 de la société Ansel, il a été décidé de transférer le siège de la société qui était fixé à Beuron-en-Auge (14430), 24, place Michel-Vermu-

ghen, à l'adresse suivante : Valseme (14340), 1, chemin de la Croix-Blanche, et ce, à compter du 3 juin 2025.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis.

Pour avis.

Pour avis.

Pour avis.

Pour avis.

Pour avis.

Pour avis.

Pour avis.

Pour avis.

Pour avis.

Pour avis.

Pour avis.

Pour avis.

Pour avis.

Pour avis.

Pour avis.

Pour avis.

Pour avis.

Pour avis.

Pour avis.

Pour avis.

Pour avis.

Pour avis.

Pour avis.

Pour avis.

Pour avis.

Pour avis.

Pour avis.

Pour avis.

Pour avis.

Pour avis.

Pour avis.

Pour avis.

Pour avis.

Pour avis.

Pour avis.

Pour avis.